

Extrait du procès-verbal

Séance du mercredi 24 septembre 2014

sous la Présidence de Monsieur Cédric MILLIQUET

Préavis 17-2014 Mise à jour du règlement du personnel communal et nouvelle échelle des salaires

Le Conseil communal de Pully

- vu le préavis municipal N° 17-2014 du 30 juillet 2014,
- vu le rapport de la commission désignée à cet effet,
- vu le préavis de la Commission des finances,

décide

- d'adopter le nouveau règlement du personnel communal, dont l'entrée en vigueur est fixée au 1^{er} janvier 2015, et qui devra être ratifié par le Conseil d'Etat du canton de Vaud;
- d'adopter la nouvelle échelle des salaires - Annexe I du nouveau règlement du personnel - dont l'introduction interviendra au 1^{er} janvier 2015.

Pour le Bureau du Conseil communal de Pully

Le président

La secrétaire


Cédric MILLIQUET




Jacqueline VALLOTTON

Pully, le 25 septembre 2014